



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

*Associations Congolaise pour la Libération et le
Développement de la Maman Handicapée*

« **ACOLDEMHA / asbl** »

Arrêté ministériel n° MIN.AFF/CAB.MIN/0203/2006

Membre de la Fédération Africaine de la Femme Handicapée de l'Afrique Centrale (FEAFHAC)

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2021

Annie NGOIE, Présidente

ACOLDEMHA | Av. Boma n°2, Q/Salongo, C/KINTAMBO, Téléphone : + 243 810 86 92 89

1. INTRODUCTION

1.1. Présentation sommaire de l'association

L'Association Congolaise pour la Libération et le Développement de la Maman Handicapée (ACOLDEMHA) est une association sans but lucratif créée en date du 10 janvier 1995. Le siège social de cette association est établi sur l'avenue Boma n°2, Quartier Salongo, dans la commune de Kintambo.

Elle est reconnue par l'arrêté ministériel n°F92/5386 du ministère de la justice. Elle a un partenariat avec le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) à travers les ministères des affaires sociales, de la Santé, du Genre et du Plan. Elle est membre de la Fédération Africaine des Femmes Handicapées de l'Afrique Centrale (FEAFHAC).

L'idée de créer cette association est née du constat amer selon lequel les femmes handicapées vivent dans des conditions très précaires. Elles sont victimes d'une double discrimination due à leur situation de handicap et à leur condition des femmes. C'est pourquoi ACOLDEMHA s'est investie dans les actions visant non seulement à libérer les femmes et filles handicapées de l'état d'ignorance, de pauvreté, de dépendance totale vis-à-vis de leurs familles respectives, mais aussi à promouvoir leur développement sur tous les aspects.

Pour atteindre cet idéal, ACOLDEMHA poursuit les objectifs ci-après:

- Participer à la promotion et au développement de la maman et de la fille handicapée, par son instruction et sa formation professionnelle en vue de l'aider à s'auto-prendre en charge ;
- Améliorer l'environnement matériel, social et culturel, de manière à favoriser son égale participation dans la vie communautaire pour son intégration effective dans la société ;
- Participer à la sensibilisation de la société sur les droits et besoins réels de la personne handicapée dans notre pays ;
- Participer à la formation sur les maladies invalidantes et le VIH Sida dans les milieux des personnes handicapées ;
- Faciliter l'accès aux aides techniques et autres aides à la mobilité pour les femmes et filles handicapées ;
- Favoriser l'accès aux microcrédits, l'entrepreneuriat de la femme et fille handicapées ;
- Accompagner les enfants handicapés dans leur parcours scolaire.

2. ACTIVITES REALISEES

Les activités réalisées par ACOLDEMHA au courant de l'année 2021 sont les suivantes:

2.1. Célébration de la journée internationale de la femme africaine

Cette activité a eu lieu le 31 juillet 2021 au Musée national du Congo. Elle a été organisée en partenariat avec IPAS. Les objectifs poursuivis à travers cette célébration sont les suivants:

- Favoriser une meilleure connaissance du projet « Makoki ya Muasi » d'IPAS.
- Vulgariser le protocole de Maputo
- Favoriser une meilleure prise de conscience du droit de la femme handicapée à l'avortement sécurisé.

Les participants à cette célébration étaient au nombre de 100, composés essentiellement de femmes et filles handicapées. En dehors des allocutions prononcées pendant la cérémonie d'ouverture, l'activités était marquée par trois interventions, à savoir :

- La présentation du projet Makoi ya muasi
- Le Protocole de Maputo et le droit à l'avortement sécurisé
- Le Protocole de Maputo et l'inclusion des femmes et filles handicapées.

A la fin de la celebration, les participants ont un droit à un intéressant match de Nzango qui a opposé deux équipes de femmes et filles handicapées.

2.2. Création du centre de santé ACOLDEMHA

Le centre de santé ACOLDEMHA a été ouvert dans le souci de contribuer à lz recherché des solutions face à l'épineux problème de l'accès des personnes handicapées aux soins de santé. C'est grâce aux fonds propres de l'ACOLDEMHA que ce centre de santé a été ouvert. Ce centre de santé est étbï sur l'avenue Baya n°06, quartier Malueka, dans la commune de Ngaliema. Les cibles de ce centre de santé c'est toute la population du quartier Malueka et ses environs. Mais il accorde une attention particulière aux personnes handicapées, qui bénéficient d'un tariff préférentiel au regard de leur situation de handicap. L'ouverture du centre de santé ACOLDEMHA a eu lieu en Novembre 2021. Les services qu'il offre à la population sont les suivants : consultation externe, accouchement, planification familiale, petite chirurgie. Depuis sa creation jusqu'au 31 décembre 2021, le centre a soigné 324 personnes, dont 110 hommes, 159 femmes, 25 garçons et 30 filles.

2.3. Formation en Informatique

Dans le souci de renforcer la capacité des membres d'ACOLDEMHA en vue de contribuer à leur autonomisation, 30 personnes handicapées ont suivi la formation en Word. Cette formation a duré xxx jours et a été dispensée dans la salle de formation d'ACOLDEMHA et a éyté assurée par l'organisation TED Africa. Cette dernière avait mis à disposition des ordinateurs portables pedant toute la durée de la formation pour que cette formation soit pratique. ACOLDEMHA a de son côté mis a disposition sa salle de formation et a

assure le transport des formateurs. Grâce à cette formation, 20 femmes et jeunes filles handicapées bénéficiaires ont la maîtrise de l'outil informatique.

2.4. Formation sur l'entrepreneuriat

La formation sur l'entrepreneuriat a eu lieu au mois d'août 2021. L'objectif poursuivi à travers cette formation était de permettre aux femmes et jeunes filles handicapées, qui exerçaient déjà des activités informelles pour assurer leur survie d'être capables d'élaborer des plans d'affaires réalistes en rapport avec leurs activités. Au total 20 personnes handicapées membres de l'ACOLDEMHA, parmi lesquelles 6 hommes et 14 femmes, ont bénéficié de cette formation. La formation sur l'entrepreneuriat a été organisée en partenariat avec l'organisation BBC/Entrepreneuriat, qui a envoyé deux formateurs en vue de dispenser cette formation. ACOLDEMHA a sélectionné parmi ses membres les personnes qui devaient suivre cette formation et s'est occupée de tous les aspects logistiques devant favoriser sa réussite.

2.5. Enquête de vérification communautaire

ACOLDEMHA figure parmi les ASLO (associations locales) partenaires de l'EUP dans le cadre du projet d'appui à l'accès des populations des quartiers périphériques de la ville de Kinshasa aux soins de santé primaires. Dans le cadre de ce projet, qui est financé par la Banque Mondiale, les coûts des services sont sensiblement revus à la baisse dans les centres de santé retenus. La BM compense les frais perdus par les centres de santé partenaires en payant trimestriellement, pour chaque patient qui a reçu des soins, le reliquat de la facture qu'il était censé payer.

Il arrive cependant que certains centres de santé soient tentés de gonfler le nombre de patients reçus en vue d'obtenir une enveloppe plus importante. C'est pourquoi l'EUP travaille avec les associations locales pour vérifier des informations fournies par les centres de santé. La démarche consiste à lancer des enquêteurs sur terrain, afin de vérifier auprès des patients déclarés par les centres de santé s'ils les ont effectivement fréquentés, s'ils ont reçu les soins signalés par les centres de santé et s'ils ont payé le montant indiqué.

Au cours de l'année 2021, quatre enquêteurs d'ACOLDEMHA ont participé à l'enquête de vérification communautaire dans la zone de santé de Kisenso. Le rapport consolidé des enquêtes réalisées par ACOLDEMHA atteste qu'au total xxx entretiens ont été réalisés en 2021. Ces entretiens ont révélé que sur les xxx patients déclarés, xxx existent réellement et ont fréquenté les centres de santé, xxx existent mais n'ont pas fréquenté les centres de santé et xxx n'existent pas.

2.6. Plaidoyer pour l'adoption de la loi organique sur le handicap

Le processus d'adoption de la loi organique portant protection et promotion des droits des personnes handicapées a été relancé en 2019, après six ans de léthargie, lorsque l'Honorable REve Bazaiba a réintroduit cette proposition de loi au parlement.

ACOLDEMHA et d'autres organisations des personnes handicapées (OPH) partenaires ont mené plusieurs actions de plaidoyer pour que cette proposition de loi soit vite adoptée par les deux chambres du parlement en vue de sa transmission au bureau de chef de l'Etat pour promulgation au Journal officiel. Il s'est alors avéré que le texte de loi adopté par l'Assemblée Nationale contient quelques dispositions qui ne rencontrent pas l'assentiment des OPH. C'est pour cette raison que Handicap International a appuyé les OPH partenaires, à travers ACOLEDEMHA, pour mener des actions de plaidoyer dans la Chambre haute du parlement en vue de l'adoption d'une version qui puisse répondre à leur attentes.

Le plaidoyer mené a eu lieu au début de la session de septembre. Il a consisté à organiser des réunions de lobbying avec certains sénateurs influents, à distribuer aux sénateurs pendant leurs plénières des tracts contenant des messages des OPH en rapport avec certaines dispositions de ladite proposition de loi et à participer aux émissions de radio et de télévision. Même si tous les objectifs poursuivis par les OPH n'ont pas été atteints, il faut souligner que cette proposition de loi a été adoptée par le sénat et attend d'être promulguée par le chef de l'Etat.

2.7. Campagne 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes

ACOLDEMHA a célébré la campagne 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes à travers un atelier de conscientisation qui a eu lieu le lundi 13 décembre 2021 au Centre de Rééducation pour Handicapés Physiques en partenariat avec IPAS dans le cadre du projet Makoki ya muasi. 60 personnes ont pris une part active à cet atelier de conscientisation. Ces participants étaient majoritairement les femmes et filles handicapées de la ville province de Kinshasa, membres d'ACOLDMEHA et des autres associations des femmes et des jeunes.

L'objectif global poursuivi à travers l'organisation de l'atelier de conscientisation des femmes, jeunes et filles handicapées a été d'aider ces dernières à prendre conscience de la nécessité de se lever et de s'engager contre les violences qu'elles subissent.

- Vulgariser le Protocole à la Charte africaine aux droits et des peuples relative aux droits des femmes, généralement connu sous le nom de Protocole de Maputo, et principalement ses dispositions relatives au droit à l'avortement et à la protection spéciale de la femme.
- Identifier les causes des cas de violences subies par les femmes et filles handicapées ainsi que l'impact des actions déjà entreprises pour y faire face.
- Proposer des stratégies efficaces de lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes et filles handicapées, dont le recours au N°22 du call center.
- Accompagner les femmes et filles handicapées à mettre en place des groupes d'entraide ou de soutien entre paires des femmes et filles handicapées victimes

de violences pour les aider à surmonter leur traumatisme et à agir pour obtenir réparations des dommages causés sur leurs personnes.

La méthodologie utilisée pour cette célébration a alterné exposé théorique et focus-groupes. L'exposé théorique ont porté sur le thème : « Je me lève et je m'engage contre les violences sexuelles faites aux femmes et filles handicapées ». Tandis que le focus-groupe s'est focalisé sur les témoignages des femmes et filles handicapées victimes de violences sexuelles et sur quelques orientations proposées par ACOLDEMHA pour faire face à ces actes odieux.

L'exposé théorique a été développé par M. Francky MIANTUALA, Conseiller technique d'ACOLDEMHA. Ce dernier a développé sa conférence en deux grandes parties : la première était axée sur la campagne « 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes », et la deuxième s'est focalisée sur le Protocole de Maputo.

En ce qui concerne la campagne « 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes », l'intervenant a indiqué qu'historiquement cette campagne a été un instrument capital pour attirer l'attention du monde entier sur le problème universel de la violence faite aux femmes. Lors des années initiales de la campagne (1991-1992), les militantes des 16 Jours ont lancé une pétition à l'échelle mondiale, invitant les Nations Unies à inscrire la problématique des droits fondamentaux des femmes à l'ordre du jour de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne (Autriche) en juin 1993.

Au sujet du Protocole de Maputo, l'intervenant a rappelé que la vraie appellation de cet instrument juridique internationale est : « Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique » Il est généralement désigné sous le nom de « Protocole de Maputo » parce que c'est dans cette ville qu'elle avait été adoptée en 2003 par l'Union africaine.

Le Protocole de Maputo, a souligné l'intervenant, a pour but de promouvoir l'égalité des droits pour les filles et les femmes. Outre ses dispositions relatives à l'émancipation économique et politique des femmes ainsi qu'à leur santé et leur bien-être, le Protocole de Maputo est le premier traité panafricain à reconnaître expressément l'avortement comme un droit humain dans des circonstances spécifiques : agression sexuelle, viol, inceste, anomalies fœtales mettant en danger la vie de fœtus, poursuite de la grossesse mettant en danger la santé mentale et physique de la femme ou sa vie (Cf. Article 14 relatif à la santé et aux droits reproductifs).

La nécessité des avortements sécurisés s'explique par le fait que les avortements dangereux représentent environ 1 décès sur 7 liés à la grossesse et à l'accouchement. Si les femmes ont accès à l'avortement légal, la sécurité de la procédure s'améliore et le nombre de décès maternels baisse.

2.8. Célébration de la journée internationale des personnes handicapées

La célébration de la journée internationale des personnes handicapées a eu lieu le jeudi 09 décembre 2021, au Centre de Rééducation pour Handicapés Physiques (CRHP). Cette conférence a été organisée grâce à l'appui de Handicap International dans le cadre du projet « Appui aux associations des personnes handicapées ». Pour l'année 2021, le thème retenu était « Leadership et participation des personnes handicapées vers un monde post-Covid 19 inclusif, accessible et durable».

L'objectif global poursuivi à travers l'organisation de la matinée de célébration de la journée internationale de la femme africaine a été d'améliorer la compréhension de la participation des personnes handicapées dans la société.

- Vulgariser les dispositions de la CRDPH en rapport avec la participation des personnes handicapées ;
- Recueillir les efforts du gouvernement pour l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes et politiques publiques ;
- Partager les bonnes pratiques des organisations des personnes handicapées en matière d'encadrement de leurs membres pour autonomisation ;
- Proposer des pistes de solution pour promouvoir le leadership et la participation des personnes handicapées vers un monde inclusif, accessible et durable.

La conférence de célébration de la journée internationale des personnes handicapées a été organisée sur base d'une approche combinant:

- Conférence en rapport avec le thème de la journée pour l'année 2021;
- Echange sur les causes qui empêchent la participation des femmes handicapées dans un monde post-Covid-19
- Production théâtrale

Faite par M. Francky MIANTUALA, expert en droits des personnes handicapées, la conférence a porté sur le thème « L'importance du leadership et de la participation des femmes handicapées dans un monde inclusif, accessible et durable” et a gravité autour de trois axes majeurs :

- Clarification de la notion de Covid-19
- Analyse de la situation des femmes handicapées face à la Covid-19
- Proposition des pistes de solution pour promouvoir le leadership féminin à l'ère de la Covid-19

L'intervenant a souligné que selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), on parle de pandémie en cas de propagation mondiale d'une nouvelle maladie. La COVID-19 est devenue une pandémie lorsqu'elle a dépassé la barre des 100 pays infectés dans toutes les zones du globe. La pandémie de Covid-19 est apparu le 17 novembre 2019 dans la ville de Wuhan, en Chine centrale, puis se propage dans le monde entier. Elle a été déclarée pandémie le 11 mars 2020 par l'OMS. Elle se caractérise par le fait qu'elle est due à un coronavirus, un type de virus enveloppé de symétrie sphérique et couvert

de spicules (constituées de diverses protéines) lui donnant l'apparence d'une couronne. Les symptômes de la covid-19 sont proches de ceux de la grippe: fièvre, toux sèche, fatigue, expectorations, dyspnée, douleurs musculaires ou articulaires, maux de gorge, céphalées, frissons, nausée et vomissements, congestions nasales, diarrhées, hémoptysie, congestion conjonctivale.

Parlant de la situation de la femme handicapées face à la Covid-19, l'intervenant a fait le constat amer selon lequel les gouvernements du monde entier ont des difficultés à contenir la pandémie liée à la COVID-19, qui impacte profondément la vie des femmes en général et des femmes handicapées en particulier.

Pour promouvoir le leadership et la participation des femmes handicapées à l'ère de la Covid-19, l'intervenant a proposé les pistes de solution ci-après:

- Rendre les messages de sensibilisation pour limiter la propagation de cette pandémie accessibles aux personnes avec handicap auditif et visuel.
- Intégrer les personnes handicapées, à travers leurs organisations représentatives, dans les mécanismes mis en place pour organiser la riposte contre la Covid-19.
- Prendre des mesures spéciales pour une réelle autonomisation des personnes handicapées pendant et après la pandémie de Covid-19.

3. DIFFICULTES RENCONTREES

3.1. Persistance de la pandémie de Covid-19

L'une des difficultés auxquelles ACOLDEMHA a fait face c'est la persistance de la pandémie de Covid-19, qui a poussé les autorités congolaises à prolonger pour une durée indéterminée les mesures preventives contre cette pandémie. Ces mesures ont impacté négativement la bonne marche des activités de l'association au courant de l'année 2021. Les activités étaient sensiblement perturbées puisqu'il fallait veiller par exemple à la distanciation sociale entre participants. Le respect de ce geste barrière a impliqué, soit la location d'une salle plus spacieuse pour contenir tous les participants, soit l'organisation d'une seule activité en plusieurs séances avec un nombre réduit des participants.

3.2. Annulation des subsides de l'Etat

Chaque trimestre, ACOLDEMHA introduisait son dossier au ministère des affaires des affaires sociales pour obtenir l'appui du gouvernement dans le cadre des subventions et interventions économiques et sociales du gouvernement aux organisations auxiliaires du ministère des affaires sociales. Malheureusement, chaque fois le dossier tombait en annulation pour des raisons inavouées. A cause de cette situation malencontreuse, les activités du centre de formation professionnelle d'ACOLDEMHA étaient à l'arrêt. Cela a freiné les efforts d'autonomisation des femmes et filles handicapées que fournit ACOLDEMHA à travers le renforcement de leurs capacités.

4. SUCCES ENREGISTRES

ACOLDEMHA se félicite que le combat qu'elle mène à côté d'autres OPH pour l'enrichissement du cadre legal en faveur des personnes handicapées aient porté des fruits avec l'adoption en seconde lecture de la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en RDC lors de la session de septembre 2021. Par ailleurs, la creation du centre de santé dans le quartier Malueka mérite d'être salué étant donné qu'elle a permis à ACOLDEMHA de renforcer son engagement pour l'autoomisation des femmes et filles handicapées par l'amélioration de leurs accès aux soins de santé primaires.

5. CONCLUSION

Au terme de ce rapport, qu'il nous soit permis de souligner que l'année 2018 nous a permis de consolider nos efforts et notre expertise en matière d'encadrement des personnes handicapées de la ville de Kinshasa et des provinces où ACOLDEMHA est opérationnelle. Notre souci est que le gouvernement de la RDC s'approprie ces efforts pour pérenniser les actions que nous menons dans le cadre des projets à court et moyen termes en faveur des personnes handicapées. Il est nécessaire que la question du handicap devienne une priorité du gouvernement de la RDC. C'est dans cette seule condition, pensons-nous, que les personnes handicapées de notre pays auront de bonnes raisons de croire à la vie et à la possibilité de jouir effectivement de leurs droits, sur la base de l'égalité avec les autres membres de la société.